id'a
L'ISLE D'ABEAU

L'Art du Partage

Journées Européennes du Patrimoine 2018

Collection L'Isle d'Abeau, son Patrimoine - n° 5

ÉDITO

Pour la 35e édition des Journées européennes du patrimoine, le Ministère de la Culture a choisi de mettre à l'honneur « l'art du partage ». Dans cette cinquième édition du livret de la Collection « L'Isle d'Abeau, son patrimoine », le thème national nous a conduit à analyser nos comportements de fraternité et de solidarité, ceux de la collectivité, mais aussi ceux des habitants.

Le partage, c'est aussi la concertation, mise en œuvre via une plateforme numérique, pour donner la parole à tous sur la construction de la ville, le rythme de l'Enfant, l'aménagement du Parc et bien d'autres sujets à venir. C'est partager les projets de la commune pour qu'ils puissent répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

Depuis l'entraide paysanne, le travail dans les champs, les histoires que l'on se raconte autour d'un verre jusqu'aux combats contre les projets d'aménagement qui ont fait de la ville ancienne, une ville nouvelle, cette petite histoire a profondément imprégné notre identité et imposé de tisser de nouvelles solidarités vers un partage intergénérationnel, interculturel pour mieux vivre à L'Isle d'Abeau.

Le Maire,
Alain Jurado

L'adjointe aux Politiques publiques culturelles — Valorisation du patrimoine culturel, Culture scientifique,
Nadia Casagrande

Remerciements

Les élus remercient chaleureusement : la Compagnie Saint-Germain, Corinne Lacroix, responsable locale des Restos du Cœur, le personnel des services de la Mairie pour leur collaboration active à l'élaboration de ce livret.

« La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements », a dit Ernest Renan[1] en précisant que ce qui constitue une nation, c'est « d'avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore ». Le partage est l'une des composantes majeures de cette volonté. Entre la lutte pour l'espace de vie jusqu'au vivre ensemble d'aujourd'hui, découvrons comment s'est illustré et se pratique encore le partage chez les Lilots.

La lutte pour la terre

Tout d'abord, remontons le temps jusqu'à la veille de la Révolution. En ce temps-là, plus de 80 % des Isérois vivaient du travail de la terre. Le niveau de vie en Dauphiné était parmi les plus bas de France[2]. L'Isle d'Abeau comptait environ 600 âmes.

Le peuple écrasé par les privilégiés
Eau-forte en couleurs, Paris, 1789.

Le partage du foncier : une lutte pour l'équité

Pour les Lilots, les événements révolutionnaires s'illustrèrent dans l'épisode qu'on appellera plus tard la Grande Peur en Bas-Dauphiné.
Le lundi 27 juillet 1789 au matin, on raconte ici que des brigands du Bugey saccagent les châteaux. L'alarme mobilise très vite la population. À Bourgoin, plusieurs milliers de paysans venus des villages alentour « armés de fusils, de faux, de tridents » sont massés dans les rues et sur les places.

Deux jours plus tard, des gens venant de L'Isle d'Abeau à cheval affirment que la Verpillière a été mise à feu par des brigands[3]. Un groupe défile au travers des marais pour passer à L'Isle d'Abeau !

En trois jours, une bonne partie des châteaux des alentours sont saccagés : Demptézieu, Saint-Savin, Saint-Marcel-Bel-Accueil, Loras, Chamagnieu, Vessilieu, Saint-Chef, Montcarra, La Verpillière, Saint-Alban, Domarin, Nivolas…

Il est fort à parier que quelques Lilots aient participé à ces émeutes, mais au village lui-même, rien de spectaculaire. Car en 1789, le seigneur de L'Isle, Monsieur le Comte de Senozan de Viriville, ne réside pas sur place, et le château seigneurial est en ruine.

1— RENAN Ernest (1823-1892), écrivain, philosophe et historien français, cf. bibliographie.
2 — Selon l'enquête d'Orny de 1745.
3 — D'après *Guerre au château, paix aux chaumières*, cf. bibliographie.

À Paris lors de la nuit du 4 août, l'Assemblée nationale décide d'abolir les privilèges, les corvées, la dîme, les droits de chasse, les justices seigneuriales, les droits féodaux et d'établir l'égalité devant l'impôt, l'égalité des peines et l'égal accès de tous à tous les emplois ! Le premier maire de L'Isle d'Abeau s'appelle monsieur Bisson. Le 15 décembre 1792, il se fait remettre les registres paroissiaux pour se conformer à la loi du 20 septembre 1792, qui met en place l'état civil des citoyens.

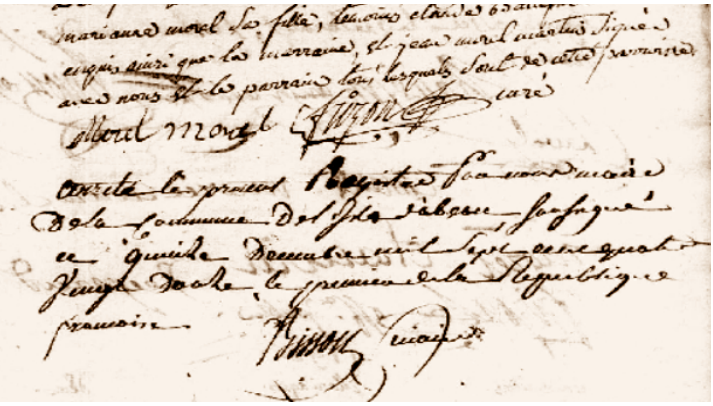

Sous le dernier enregistrement signé par Frizon, curé, on peut lire : « Arrêté le présent registre par nous maire de la commune de L'Isle d'Abeau soussigné ce quinze décembre 1792, le premier de la République française », signé Bisson maire — Archives départementales

Bientôt, on enleva aussi les cloches des églises[4]. « Des deux de Saint-Germain et des deux de Saint-Pierre, on ne sauva que la petite de l'église principale[5] ». Dans tous les villages, le besoin de métaux destinés à la fabrication de la monnaie ou de canons fait partir pour la fonte les éléments les plus symboliques d'un passé proche qu'on veut oublier. L'heure du partage a sonné !

Le partage des marais

Vingt ans plus tard, voici qu'un nouvel épisode met en insécurité les Lilots.
Le village de L'Isle d'Abeau s'élevait alors comme une île entourée de marais, dont la plus grande partie était des communaux, ces zones communes appartenant à tous les habitants. Les paysans allaient y faire paître leurs bêtes qui leur délivraient du lait, on y récoltait la laîche pour les nourrir l'hiver, et l'on y puisait la tourbe qui remplaçait le bois comme combustible… Les petites gens étaient très attachées à ce bien collectif, pièce essentielle de l'économie rurale. Ce territoire était si indispensable à leur survie qu'à de nombreuses reprises, les populations se sont violemment opposées à leur dessèchement parce qu'elles en perdraient alors presque entièrement la jouissance. Aucun argument ne les convainquait ; pas plus les promesses de meilleures récoltes que celle de redonner la santé aux citoyens qui souffraient et mouraient prématurément de maladies liées à présence d'eaux stagnantes.

Toutefois, au début du XIXe siècle, un décret signé de Napoléon Bonaparte imposa les travaux. Ils débutèrent en 1808.

4 — Par décret de la Convention nationale du 23 juillet 1793.
5 — Curé Anselme, cf. bibliographie.

La présence de centaines d'ouvriers, dont de nombreux Catalans, prisonniers de la guerre avec l'Espagne, ainsi que de nombreux gardes n'empêchèrent pas la colère des citoyens. Ils continuèrent à mener leurs troupeaux dans les nouveaux canaux, et furent coupables d'actes de vandalisme ! Mais par miracle, les premières récoltes après dessèchement furent souvent spectaculaires et les habitants profitèrent du tiers des surfaces qui leur restait.

Signes encore visibles aujourd'hui de ces luttes pour le partage équitable de la terre : le canal du Catelan.

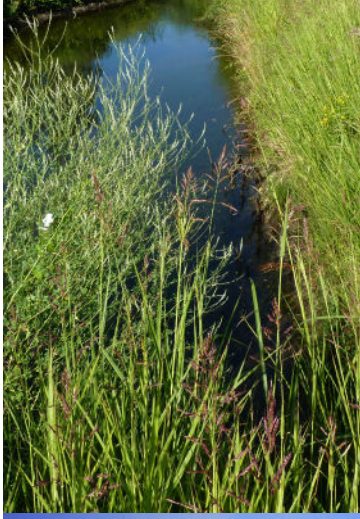

Le partage d'un espace de vie : la Ville nouvelle

Bien plus tard, lorsqu'il a été question de l'implantation d'une Ville nouvelle sur la commune de L'Isle d'Abeau dans les années 1960, le maire de l'époque et quelques farouches opposants se sont insurgés, et ont fait bloc pour préserver leurs propriétés.

« Les paysans ont dû abandonner leur terre et partir ailleurs. Cela a été très mal vécu », raconte-t-on encore avec regret. Une cicatrice encore vivace chez ceux qui en ont été affectés. Mais que faire face au rouleau compresseur de l'Histoire ?

Ainsi, tandis que les uns pleuraient leurs terres, d'autres expliquaient qu'elles leur étaient grassement payées. Mais l'argent n'est-il pas qu'un leurre lorsque historiquement, et donc viscéralement, la terre renvoie à la sécurité de pouvoir se nourrir ?

La modernité promise, les infrastructures jamais égalées sur ce vaste territoire à construire poussaient les habitants dans leur avenir, un peu violemment, comme on avait enlevé les terres marécageuses à leurs ancêtres. Encore une fois, il a fallu partager. La rancœur de la perte de sa terre s'est cristallisée dans l'arrivée de cette nouvelle ville. Pourtant, déjà à cette époque, bon nombre d'agriculteurs vivaient grâce à la double activité parce que le revenu de leur exploitation avait du mal à nourrir la famille. Le plan Marshall et les politiques agricoles d'après-guerre avaient déjà fait mourir l'agriculture de subsistance et fait naître l'agriculture mécanisée qui, rudesse de l'histoire, aura raison du monde paysan.

Le partage : expression de la fraternité dans le devoir

La Révolution, et donc la Déclaration des droits de l'Homme, a réuni les citoyens sous l'égide de la Nation, avec pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité. Sa défense est alors entre les mains de tous les citoyens et le principe d'une armée nationale et citoyenne domine tout le XIXe siècle. La défaite de 1870 réinstaure durablement la conscription[6], Léon Gambetta déclarant : « Que pour tout le monde il soit entendu que quand en France un citoyen est né, il est né soldat ».

Le partage dans les modes de vie

En défilant et en faisant ostensiblement la fête, les conscrits (c'est le nom qu'on donnait aux jeunes qui avaient le devoir de rejoindre leur régiment pour effectuer leur service national) faisaient preuve d'une fraternité exacerbée face à l'appréhension de l'inconnu.

La photo des conscrits (auxquels on adjoindra plus tard les conscrites) reste une étape importante de ce rite de passage. Sur ces clichés, les jeunes arborent les symboles de l'accession à l'âge adulte : la cigarette, souvent aussi le verre de vin, l'étiquette sur la poitrine « bon pour le service » ou « bon à marier ».

Le partage de l'effort pour sa patrie prend corps dans cette fraternité d'armes qui unit les hommes. Les monuments aux morts dans chaque commune en sont les indispensables témoins.

L'armée de conscription n'existe plus, cependant, les jeunes adultes (filles ou garçons âgés de 16 à 25 ans) peuvent aujourd'hui effectuer un service civique qui permet de s'engager dans une mission d'intérêt général.

6 — Jusqu'en 1996, sous Jacques Chirac.

Le partage de la force de travail

Dans les années soixante, en perdant tout ou partie de leurs terres, les Lilots perdaient du même coup ce qui les avait toujours unis, c'est-à-dire un mode de vie ancestral, basé sur l'entraide. Car jusque dans les années 1970, la solidarité des familles dans l'exploitation de leurs terres n'avait d'égal que l'indispensable réunion des forces.

« Les journées étaient longues, raconte Antonia[7], mais tout le monde s'aidait. Dès qu'il y avait une grosse corvée, on appelait le voisin pour un coup de main. Ensuite, c'était à notre tour. Ça se passait comme ça aussi pour les vendanges, les moissons, les maïs, le ramassage des pommes de terre… On s'aidait tous. Mon mari et moi allions aider aussi. En ce qui nous concerne, nous n'avions rien, ni vaches ni rien, mais on aidait les voisins quand même. Parce que vous savez, à L'Isle d'Abeau, nous n'étions pas bien nombreux, peut-être six cents habitants ou un peu plus. Tout le monde se connaissait et s'aidait. » Rénée ajoute : « Pour les maïs, on s'aidait entre voisins. Parfois, on était une vingtaine dans la cuisine à enlever toutes les feuilles de maïs. Ensuite, on mangeait ensemble. Pour les vendanges, c'était pareil. Une fois finies, c'était la fête ! »

7 — *De mémoire de Lilots*, 1920-1950, souvenirs des anciens de L'Isle d'Abeau, CHR, Au pied de la lettre, 2002.

La construction de la Ville nouvelle a profondément transformé l'identité lilote. L'arrivée d'une nouvelle population, le rajeunissement de la cité imposent le tissage de nouvelles solidarités dans un espace partagé. L'enjeu est fondamental. Concrètement, cela veut dire une communication intergénérationnelle, interculturelle, et entre les différents milieux sociaux pour que tout le monde puisse vivre ensemble.

Le partage : Une conscience démocratique moderne

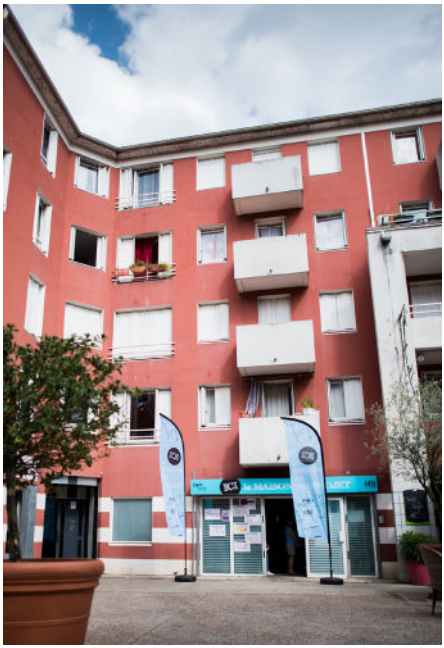

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) se charge de conduire la politique sociale de la commune. Il participe à la lutte contre les exclusions en menant une action générale de prévention et de développement social. Depuis 2015, le budget qu'on lui consacre a plus que triplé.

À ses côtés, une entité tout à fait novatrice : la Maison du projet. Ouverte à l'automne 2017, on trouve cette maison au nom évocateur place du Triforium. C'est là qu'est menée une vaste réflexion sur la ville. On peut y rencontrer le chargé de projet Politique de la ville, la coordinatrice et animatrice de la démocratie locale et participative, ainsi que le chargé de mission sur la rénovation urbaine. Un dénominateur commun : donner la parole aux citoyens dans la construction et l'animation de leur cœur de ville.

À L'Isle d'Abeau, les efforts opérés en ce sens vont au-delà du cadre imposé par l'État et constituent une véritable orientation stratégique des élus. Il en va de la vaste concertation autour du temps périscolaire. Lorsque les Temps d'Activité Périscolaires sont sur la sellette dans la plupart des communes par manque de moyens, les habitants de L'Isle d'Abeau sont consultés après avoir été informés par plusieurs conférences, afin de prendre en compte leurs souhaits pour préserver le rythme de leurs enfants.

La mise en œuvre de ces démarches citoyennes semble simple sur le papier, toutefois « les efforts sont à faire du côté des habitants comme du côté des techniciens, explique Caroline Cividino, coordinatrice et animatrice de la démocratie locale. Les habitants doivent s'exprimer, ce qui n'est pas dans leurs habitudes. De notre côté, nous devons sortir de notre zone de confort, réapprendre à parler aux habitants… Discuter ensemble permet d'avoir un langage commun pour

avancer. L'idée est de faire se croiser l'expertise des techniciens avec l'expertise de terrain des habitants. » C'est ainsi qu'à L'Isle d'Abeau, on innove dans les pratiques de la fonction publique territoriale.

Par extension, tous les services de la Mairie doivent se saisir de cette manière de fonctionner. Ainsi, on propose à chacun de donner son avis sur une zone d'aménagement sportif. Le projet de démocratie florale permet également aux habitants de fleurir l'espace public. Un transfert de savoir s'opère. Cette journée est très attendue des habitants.

Le partage : des actes qui viennent du terrain

De nombreuses associations locales œuvrent en ce sens. C'est le cas de la Compagnie Saint-Germain.

Parce qu'il nous vient de nos pères[8], le patrimoine fait état de ce que les générations précédentes ont légué à la commune. Derrière des monuments, des pierres, des bâtiments, il y a des histoires, celles qui font l'identité de L'Isle d'Abeau. Ainsi, l'association met en lumière ce patrimoine que chacun côtoie sans plus le voir. Pour cela, elle organise conférences, expositions, et recherches historiques, elle participe aux commémorations et aux journées du patrimoine.

Mais ce groupe de bénévoles va plus loin, puisqu'il prend par la main des publics très divers pour leur faire découvrir ce patrimoine. De quelle manière ? Au cours d'une balade. Ainsi, plusieurs cheminements piétonniers permettent de déambuler dans la commune et de se porter vers les lieux qui méritent d'être remarqués.

Des partenariats se construisent avec le C.C.A.S. et le centre social Michel Colucci, l'association l'Oiseau bleu, mais aussi avec les collèges.

Cette volonté opiniâtre du partage s'accompagne d'un aménagement sans cesse renouvelé du discours, avec une attention particulière au choix des mots lors des visites afin de s'adapter au mieux au public accueilli.

8 — Patrimonium, en latin veut dire : ce qui vient du père.

Partage de cultures : la richesse de la vie associative

La culture comprend les manières de vivre, les valeurs, les coutumes et expressions artistiques qui définissent le fonctionnement d'un ensemble d'individus. Elle permet la socialisation et une certaine cohésion entre eux. Partir de ce constat, c'est mettre en avant l'utilité des associations qui œuvrent pour le rayonnement des arts et des cultures. À L'Isle d'Abeau, sur presque 90 associations, on ne compte pas moins de 13 associations de danse !

Le panel d'univers est large. Depuis la danse classique et traditionnelle, jusqu'au modern jazz, on passe par de nombreuses couleurs : hip-hop, street-dance, tango argentin, danse antillaise, ragga, girly, danses latines, danse africaine, zumba, pom pom, danse orientale…
La danse traverse les cultures et contribue à l'intégration sociale d'habitants d'origines diverses. Vecteur de partage par excellence, elle fait parler les corps. Avec elle, on s'exprime à partir de ce que l'on est, de qui l'on est. Un danseur se construit dans les échanges, dans les confrontations, dans les « battles » pour les formes les plus modernes. C'est un enrichissement qui repose sur un langage commun.

Les Restos du Cœur, le partage avec un grand cœur

Fondée par Coluche en 1985, Les Restos du Cœur, association reconnue d'utilité publique, « ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuit, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté. »
L'association départementale des Restos a ouvert une antenne à L'Isle d'Abeau parce qu'on a bien voulu l'y accueillir. Les besoins sont présents toute l'année.

En période estivale, on distribue des vivres à 270 familles lorsqu'en période hivernale, c'est entre 350 et 400 familles qu'il faut aider. Une grande majorité d'entre elles vient de L'Isle d'Abeau et de Bourgoin-Jallieu.
Une équipe d'une soixantaine de bénévoles s'affaire à la distribution des denrées alimentaires. Elles proviennent de dons, de collectes ou de « la ramasse » effectuée auprès des grandes surfaces.
C'est un moment de partage attendu par les bénéficiaires qui se déroule dans la bonne humeur. Aux Restos du Cœur, on laisse un moment ses problèmes sur le palier et l'on profite de ce temps convivial pour se détendre. Un moment suspendu où l'insécurité portée par la faim est momentanément réduite. En parallèle, des ateliers de français, d'aide aux devoirs, d'aide au budget... sont proposés et bientôt, un atelier coiffure !

« Aujourd'hui, on n'a plus le droit
Ni d'avoir faim, ni d'avoir froid
Dépassé le chacun pour soi
Quand je pense à toi, je pense à moi
Je te promets pas le grand soir
Mais juste à manger et à boire
Un peu de pain et de chaleur
Dans les restos, les restos du cœur »
Chanson des Restos du Cœur, 2006.

Du peuple opprimé de l'Ancien Régime à la volonté de vivre pleinement, la recherche d'équité a pris des figures diverses à travers les temps. Si les conditions de vie et les nouvelles technologies n'imposent plus l'entraide physique d'autrefois, il faut en définir de nouveaux contours. Tout le monde doit trouver sa place à L'Isle d'Abeau, c'est un enjeu majeur de ce début du XXIe siècle. Le partage de l'espace et des ressources est aujourd'hui au centre des préoccupations citoyennes. C'est pourquoi le partage est une priorité dans les orientations municipales comme chez les nombreux bénévoles d'association.

Bibliographie

Qu'est-ce qu'une nation ?, Renan Ernest, Conférence en Sorbonne du 11 mars 1882 - en ligne : http://www.iheal.univ-paris3.fr.

Notes et chroniques sur la paroisse de L'Isle d'Abeau, Anselme, prêtre, 1868.

La Grande Peur en Dauphiné (juillet-août 1789), Pierre Conard, Paris – Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904.

De mémoire de Lilots, 1920-1950, souvenirs des anciens de L'Isle d'Abeau, CHR, Au pied de la lettre, 2002.

Guerre au château, paix aux chaumières, 1789 -1794, La Révolution à Bourgoin, C. Caillat et Collectif Champ Fleuri, Editions Bellier, 1989.

L'acte de partage renvoie tout à la fois à l'idée de solidarité, d'équité et de fraternité. Dans l'histoire de L'Isle d'Abeau, ces mots ont fait sens dans des luttes pour le partage de la terre. Depuis toujours, les habitants ont su se serrer les coudes pour coopérer, unir leurs forces pour mieux vivre ensemble.

Il est primordial aujourd'hui de rappeler et de mettre en avant ces énergies qui s'activent pour le mieux-être de tous.

Directeur de publication : Alain Jurado
Adjoint à la communication : Pascal Grzywacz
Adjointe à la culture et au patrimoine : Nadia Casagrande
Coordination : service Culture de la Mairie de L'Isle d'Abeau
Rédaction, conception graphique et mise en page :
Franceline Bürgel, écrivain public (www.burgel.com)
Crédit photo : Fonds mairie, La Compagnie Saint-Germain, CAPI.
Impression : Fouquet-Simonet, Bourgoin-Jallieu
Tirage à 3 000 exemplaires — dépôt légal : à parution